

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique

Transports

---

**Direction des services de transport**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**portant renouvellement de l'agrément de médecins au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRAT2129287A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'agrément accordé par arrêté du 30 novembre 2016, au titre de médecin, aux personnes dont les noms suivent, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 novembre 2021 :

Philippe DESORT

Francis RUELLE.